

Département de l'Yonne

Communauté de Communes  
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	12 décembre 2018	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	12 décembre 2018	En exercice : 50 Présents : 48 Votants : 49

## Séance du lundi 17 décembre 2018

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi 17 décembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures, à la salle des Champs Blancs à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRENCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Hassan LARIBIA, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, M. Eric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Monique PAUTRÉ procuration à M. Nicolas SORET  
Bernadette MONNIER,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Classement dans le domaine public intercommunal de voies situées à l'intérieur de la partie Communauté de Communes du Jovinien de l'ancien site militaire au lieudit « Le 28<sup>ème</sup> Groupe Géographique »

**Objet : Classement dans le domaine public intercommunal de voies situées à l'intérieur de la partie Communauté de Communes du Jovinien de l'ancien site militaire au lieudit « Le 28<sup>ème</sup> Groupe Géographique »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 24 juin 2013, n° VOI/2013/56, portant sur l'enquête publique afin de classer dans le domaine public intercommunal des voies situées à l'intérieur de la partie Communauté de Communes du Jovinien de l'ancien site militaire au lieudit « le 28<sup>ème</sup> Groupe Géographique ».

**Considérant** que la Communauté de Communes du Jovinien est propriétaire d'une partie de l'ancien site militaire dont l'espace est resté clos jusqu'à la démolition du poste de garde et du mur d'enceinte.

**Considérant** que les voies sont dorénavant ouvertes de jour comme de nuit permettant d'accéder aux bâtiments,

**Considérant** que ces infrastructures font actuellement partie du domaine privé de la Communauté de Communes du Jovinien et il y a lieu de les classer dans le domaine public intercommunal.

Il s'agit des parcelles :

- Section AN n°397 = lot n°5 pour 3.192 m<sup>2</sup>,
- Section AN n°399 = lot n°7 pour 392 m<sup>2</sup>,
- Section AN n°400 = lot n°8 pour 837 m<sup>2</sup>.

**Considérant** que l'enquête publique s'est déroulée à la Communauté de Communes du Jovinien du 17 juin 2014 au 2 juillet 2014 inclus. Madame Catherine BARON a été nommée commissaire enquêteur par arrêté du 26 mai 2014. Elle a tenu des permanences le mardi 17 juin 2014 de 9h00 à 12h00 et le mercredi 2 juillet 2014 de 14h00 à 17h00.

**Considérant** qu'aucune observation n'ayant été formulée, elle a émis un avis favorable au classement dans le domaine public intercommunal d'une partie de la voirie intérieure située dans l'ancien site militaire.

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires, le 6 décembre 2018,

Vu l'exposé du vice-président,

**Le conseil communautaire,**  
**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ENTÉRINE les conclusions du commissaire enquêteur,

- **CLASSE** dans le domaine public intercommunal le terrain d'assiette des voies situées à l'intérieur de la partie appartenant à la Communauté de Communes du Jovinien de l'ancien site militaire,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Nicolas SORET



Date de réception  
par la Sous-préfecture : 28 DEC. 2018

Date de publication : 28 DEC. 2018

